



Concours de création de logo :

75 ans de relations diplomatiques entre le Canada et l'Allemagne

Concours

En 2026, l'Allemagne et le Canada célébreront le 75e anniversaire de leurs relations diplomatiques — une étape marquante qui témoigne de décennies de coopération étroite, de valeurs communes et d'échanges dynamiques. Pour souligner cette occasion, l'Ambassade du Canada à Berlin et l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Ottawa invitent les esprits créatifs des deux pays à concevoir le logo officiel de cet anniversaire ! Le design gagnant sera utilisé dans toutes les communications et célébrations, symbolisant le partenariat dynamique et durable entre le Canada et l'Allemagne.

Exigences relatives au logo

- Le logo doit refléter de manière créative l'esprit des relations canado-allemandes.
- Il doit être adaptable à différents formats : impression, numérique et supports promotionnels (par exemple, affiche, bannière).
- Si le logo contient du texte, il doit inclure les trois langues officielles : anglais, français et allemand.
- En plus du logo, un fichier comportant le logo et un sous-titre faisant référence au 75e anniversaire dans les trois langues officielles (anglais, français et allemand) sera requis.

Prix

Le concours est organisé conjointement par les ambassades des deux pays. Un jury binational sélectionnera le design gagnant selon les critères de créativité, de pertinence pour la relation bilatérale et de polyvalence.

- **Logo sélectionné et 1er prix : 2 000 €**
- **2e prix : 1 000 €**
- **3e prix : 500 €**

Conditions de participation

- Designers individuels ou en groupe, ci-après désignés comme « participants ».
- Une seule soumission par participant.
- Les participants doivent être âgés de 18 ans ou plus.
- Ouvert à toutes les nationalités résidant officiellement au Canada ou en Allemagne.



- Le logo doit être créé numériquement, soumis en haute résolution (prêt à imprimer) et dans l'un des six formats de travail suivants (.jpg, .pdf, .ai, .png, .eps, .pps). Le gagnant devra fournir les cinq autres formats.
- Toutes les œuvres soumises doivent avoir été créées exclusivement pour le concours et ne doivent donc pas faire l'objet de droits d'auteur supplémentaires.
- Les deux ambassades se réservent le droit d'adapter le logo pour des raisons techniques. En cas de modifications majeures, le participant sera consulté.
- Les deux ambassades détiennent tous les droits futurs sur le logo gagnant pour l'image numérique et physique de l'anniversaire, sans frais de licence ni autres réclamations. Elles obtiennent un droit d'usage exclusif — illimité dans le temps et l'espace.
- En cas de soumission en groupe, une personne doit être désignée comme responsable en remplissant ce formulaire de candidature.

Ce formulaire de candidature dûment rempli ainsi que le logo doivent être envoyés dans un seul courriel contenant tous les éléments au plus tard le **29 novembre 2025 à 23 h 59** à l'adresse suivante :

Pr-S1@otta.diplo.de avec les informations suivantes :

Nom complet
 Numéro d'une carte d'identité officielle
 Adresse complète
 Date de naissance
 Nationalité
 Numéro de téléphone mobile
 Adresse courriel
 Noms complets des autres participants, en cas de soumission en groupe

Déclaration et consentement

Je, _____ soussigné(e), confirme être seul(e) responsable du design du logo soumis. Je confirme également que toutes les informations demandées dans le formulaire de candidature sont complètes, exactes et véridiques. Le design est original, inédit et ne fait l'objet d'aucun droit d'auteur ni protection. J'accepte de céder à l'Ambassade du Canada à Berlin et à l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Ottawa, y compris leurs consulats / consulats généraux, tous les droits relatifs au logo tel que décrit dans les conditions de participation, sans aucune réclamation de quelque nature que ce soit.

Je reconnais que les deux ambassades se réservent le droit d'apporter des ajustements au design du logo soumis.

Date

Place

Signature



Conditions générales

- Le participant confirme qu'il est entièrement responsable de cet accord et accepte pleinement les dispositions du règlement:
- Le participant n'a soumis aucune demande d'enregistrement, de dépôt ou de brevet du logo, du croquis ou du design auprès d'une autorité officielle, internationale, gouvernementale ou judiciaire, ni effectué aucune autre forme d'enregistrement ou d'attribution de droits relatifs au logo, croquis ou design en tant que propriété intellectuelle du participant.
- Les œuvres soumises doivent avoir été créées exclusivement pour le concours par le participant et ne doivent pas avoir été publiées, utilisées ou transmises à des tiers dans aucun contexte.
- Les deux ambassades accepteront les soumissions avant et jusqu'à la date limite du concours, mais uniquement si tous les documents de candidature et un des six formats de fichiers requis (.jpg, .pdf, .ai, .png, .eps et .pps) sont complets, signés et reçus dans un courriel unique et dans les délais impartis.
- Toutes les informations demandées dans le formulaire de candidature doivent être fournies de manière complète, exacte et véridique.
- Le participant cède tous les droits d'utilisation du logo soumis à l'Ambassade du Canada à Berlin et à l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Ottawa, y compris aux consulats / consulats généraux ainsi que les deux ministères des Affaires étrangères des deux pays, sans frais de licence ni autre réclamation de compensation.
- Les deux ambassades détiennent tous les droits futurs sur le design du logo gagnant pour l'image numérique et physique de l'anniversaire. Les deux ambassades, y compris les consulats / consulats généraux, obtiennent un droit d'usage exclusif — illimité dans le temps et l'espace.
- Après l'annonce du logo gagnant, les deux ambassades établiront des lignes directrices d'utilisation permettant à des tiers de demander une licence unique, limitée dans le temps et liée à un projet spécifique, pour une utilisation dans le cadre du 75e anniversaire des relations diplomatiques entre le Canada et l'Allemagne. Cette licence sera délivrée exclusivement et conjointement par les deux ambassades.
- Les deux ambassades se réservent le droit de modifier, compléter ou adapter le logo selon les besoins.
- Le/la participant(e) accepte que le design soumis ainsi que le nom de son auteur soient publiés par les deux ambassades, leurs consulats/général-consulats, ou par un tiers autorisé à publier en accord avec les détenteurs des droits, dans le cadre du concours.
- Les deux ambassades ainsi que le jury se réservent le droit de sélectionner ou de rejeter les propositions sans avoir à justifier leur décision.
- Tout recours juridique est exclu.

Contact pour toute question : Pr-10@otta.diplo.de